

Communiqué de presse
6 Février 2019

Comité de concertation : préparation de la Belgique aux conséquences du Brexit

A l'initiative du Gouvernement fédéral, le Comité de concertation a pris connaissance de l'évolution du dossier relatif au Brexit.

La Belgique appelle le gouvernement britannique à clarifier sa position suite au rejet de l'accord de retrait. Elle rappelle que l'accord de retrait est la seule option permettant d'organiser un retrait ordonné et qu'il n'est pas ouvert à la renégociation.

Conformément aux lignes directrices du Conseil européen, si la Grande Bretagne devait revoir ses lignes rouges, l'UE est prête à reconsidérer sa position.

L'UE continue néanmoins à se préparer à toutes les éventualités, notamment un "no-deal".

La Belgique s'inscrit pleinement dans cette approche européenne et continue de se préparer en étroite coopération avec la Commission européenne et les pays voisins.

A cet égard, plusieurs réunions interfédérales ont été organisées afin de continuer les préparatifs dans des domaines clefs, tels que les droits des citoyens.

Lors de ces réunions, il a par ailleurs été rappelé qu'il est de la responsabilité de chaque entité fédérée de prendre ses propres mesures d'adaptation législative.

Concernant les mesures fédérales, suite à son passage en Conseil des ministres le 18 janvier 2019, l'avant-projet de loi relatif au retrait du Royaume-Uni de l'UE a reçu l'avis du Conseil d'Etat. Une version légèrement modifiée du Conseil d'Etat sera soumise au Conseil des ministres de ce vendredi.

Enfin, une visite entre la Belgique et la Task Force "Preparedness" de la Commission européenne est prévue pour le 15 février 2019. Des contacts avec le monde politique, les fédérations d'entreprises et la société civile sont notamment prévus, ainsi que des sessions spécialisées relatives aux domaines les plus affectés par le

Brexit.

URL source: <https://premier.wilmes-ii.archive.belgium.be/fr/comit%C3%A9-de-concertation-pr%C3%A9paration-de-la-belgique-aux-cons%C3%A9quences-du-brexit>